

Bibliothèque  
*Les Fleurs Arctiques*  
pour la révolution

45, rue du Pré Saint-Gervais, Paris 19<sup>ème</sup>, M° Place des Fêtes

# Démontage judiciaire

## Le procès des 17 occupants du ministère de la Justice à Strasbourg (2002).



Du 19 au 28 juillet 2002, plusieurs milliers de personnes venues de toute l'Europe se réunissent à Strasbourg à l'appel du réseau No Border pour un campement contre le contrôle social, prenant pour cible le Système d'Information Schengen (SIS) qui instaure le fichage des indésirables au niveau européen (sans papiers comme militants) et qui est situé à Strasbourg. Il s'agit aussi à l'époque où se multiplient les « contre sommets », de proposer de se réunir aussi nombreux mais sur nos propres échéances et enjeux au lieu de dépendre de ceux des Etats en acceptant des rendez-vous préparés à coup de dispositifs répressifs monstrueux (comme à Seattle, Prague ou Gênes). A partir de cette initiative auront lieu de nombreuses interventions, manifestations et attaques. Plusieurs arrestations donneront lieu à des procès mais un seul militant, Ahmed Meguini, passe en comparution immédiate et se retrouve incarcéré. Sur la base de l'équipe juridique constituée pour le campement (Il-legal team), la solidarité et la défense s'organisent pour perdurer au-delà de la durée du campement, et face à la situation particulière qui est faite au seul incarcéré (refus de parler, isolement etc.), 17 personnes du collectif de solidarité local et de l'équipe juridique décident d'occuper l'annexe du ministère de la Justice à Strasbourg. Ils seront

délogés par le GIPN et passeront en comparution immédiate pour violation de domicile et séquestration, après avoir passé 24h en prison. Libérés après la première audience sur une déclaration d'incompétence du tribunal (la séquestration dans ce cas est un crime qui se juge aux assises), le dossier volontairement gonflé par le Parquet en séquestration finira par se dégonfler en appel avec une condamnation pour chaque inculpé à 15 jours de prison avec sursis.

Au delà de reparcourir les méandres judiciaires des procès de cette affaire (dans lesquels les 17 inculpés ont réussi, malgré des divergences notables et le temps long de la justice, à rester unis face à la procédure et à empêcher ainsi de singulariser les peines), elle nous semble intéressante aussi parce qu'elle comporte l'intervention d'un collectif de défense construit sur des principes de défense collective et qu'elle s'inscrit dans une démarche globale de défense militante, dont on pourra rediscuter à cette occasion.



**Plusieurs personnes se font arrêter lors de la manifestation du 24, l'un d'entre eux, Ahmed Meguini, passe en comparution immédiate et sera maintenu en détention préventive, à l'isolement avec refus des parloirs, un collectif de soutien s'organise sur place et des actions de solidarité ont lieu devant la prison**

## Comuniqué de presse du Collectif Anti Expulsion après la manifestation contre le centre de rétention

24.Jul.02 - Ce jour mercredi 24 juillet 2002, avait lieu une importante manifestation du Campement NO BORDER pour la liberté de circulation et d'installation, et pour la fermeture de tous les centres de rétention et de détention pour étrangers. Le centre de rétention de Geispolsheim (à 15 kilomètres au sud de Strasbourg) n'est plus utilisé depuis le début du campement !...

La manifestation a rassemblé environ 1000 participants venus de plusieurs pays. Partie de la gare, elle s'est rendue au Tribunal de Grande Instance et au Tribunal Administratif pour exiger l'abrogation de toutes les lois spéciales contre les étrangers, et dénoncer aussi la collaboration des entreprises aux expulsions et à la rétention telles le groupe Accor et les compagnies aériennes.

Les manifestants ont scandé leurs revendications et distribué des tracts en français et en anglais informant la population et les touristes sous le rythme entraînant de la Samba. Des slogans ont été peints sur les murs des bâtiments concernés. Devant la préfecture, alors que tout était calme, les forces de police ont violemment attaqué les manifestants usant de gaz lacrymogènes.

Alors que ceux-ci, toujours déterminés, voulaient se diriger vers le centre ville, ils ont été chargés violemment par la Brigade anti-criminalité, qui a tiré au flashball à bout portant, blessant grièvement deux manifestants.

Par la suite, la répression policière a continué et place de la Cathédrale, les CRS ont chargé sous les huées des Strasbourgeois et des touristes présents. Visiblement, l'information concernant le sort des étrangers ne doit pas être rendue publique. Les policiers ont contraints les manifestants à quitter le centre ville, encadrant le cortège et procédant à de brutales arrestations, nous soulignons le fait que les policiers de la BAC ont braqué les manifestants à hauteur de la tête. De nombreux manifestants ont été blessés.

La violence policière qui s'abat sur celles et ceux qui veulent s'organiser contre ce système prouve qu'il est urgent d'agir pour en finir avec toutes formes de contrôles et de répression. Nous exigeons la libération et l'arrêt de toutes poursuites contre les manifestants interpellés.

Collectif Anti-Expulsions  
Depuis le campement NO BORDER  
Parc du Rhin

## Ils nous appellent terroristes parce qu'ils nous voudraient terrorisés

21.Aug.02 - "Sans-papiers," on nous voudrait travailleurs dociles terrorisés par la menace permanente de l'expulsion... de Seville a Saint-Denis nous nous organisons en collectifs autonomes pour lutter contre notre asservissement.

"Chômeurs," on nous voudrait Assedic-addict prêt à tous les PARES pour toucher une alloc... nous nous entetons à profiter du temps gagné à ne pas le perdre.

"Precaires," on nous voudrait carrieristes sans avenir dans le nouvel horizon de la flexibilité... de Macdonald à Maxi-Livre, nous renonçons au privilège d'être un esclave salarié.

"Immigres," on nous voudrait à jamais désaemés face à l'autorité du patron... les grévistes d'Arcade/Accor enrayent depuis six mois le mécanisme bien huilé de la sous-traitance.

"Jeunes des banlieues," on nous voudrait sauvageons domestiques d'un monde en mal de boucs émissaires... dans les quartiers nous vivons quotidiennement la résistance à l'offensive policière. On nous voulait confines dans ces petites cases pour mieux nous entiqueter dans le nec plus ultra des fichiers... nous ne nous sommes pas privées de nous mêler au cours des 10 jours du campement No Border.

Vous tenez Ahmed, on ne va pas vous lacher!

En s'acharnant contre Ahmed, l'Etat veut reprimer le mouvement social. La violence de la répression policière au cours de la manifestation du 24 juillet est allée jusqu'aux tirs de flashball à moins de 4 mètres qui ont gravement blessé 2 personnes. L'ensemble du campement a d'ailleurs fait l'objet d'un harcèlement policier constant: interdiction de manifester, une cinquantaine d'arrestations, sept inculpations. Cependant, toutes ces tentatives d'intimidation ayant échoué, on espérait bien que la menace de la prison vienne à bout de toutes les révoltes: il ne fait aucun doute que le placement en détention d'Ahmed a valeur d'exemple. Le parquet fait preuve d'un tel acharnement à son encontre que toutes les demandes de parloir ont été rejetées, ce qui est dommageable à son équilibre mais aussi aux besoins de sa défense. Alors que les actions et les manifestations multiformes du campement NO Border n'ont pu être empêchées, cet acharnement constitue une véritable vengeance d'Etat.

Les nombreuses initiatives qui ont fleuri depuis à travers l'Europe prouvent que la recette est éculée!

La prison dans la prison

Depuis son incarcération, Ahmed est détenu en quartier d'isolement. L'administration pénitentiaire a précisé par écrit que cette mesure -- inhabituelle pour un tel cas -- est due à ses positions contre les prisons. Ce régime de détention vise à couper le ou la détenue de la vie sociale qui lui reste. Il supprime tous les repères de la vie quotidienne. Il est l'occasion de brimades et de violences. Les troubles psychologiques et physiques sont fréquents à l'issue de ces séjours en isolement qui constituent une véritable forme de torture.

Fermeture des quartiers d'isolement!

Tolérance zéro: leur sécurité, c'est toujours moins de liberté.

Ahmed subit les retombées de l'arrogant discours du "tout sécuritaire." Pour nous tous, la terreur, c'est aussi la criminalisation quotidienne, celle qui ne vise pas seulement les mouvements sociaux mais aussi, dans le contexte sécuritaire actuel, toute une série de comportements, qui sont déclarés "incivils," et d'individus, qu'on appelle "sauvageons," jeunes, etc. De ce point de vue, l'inculpation qui frappe Ahmed est elle aussi exemplaire. Les délits d'outrage, de rébellion ou de violence à agents sont des moyens commodes, et toujours plus courants, pour aboutir à des condamnations automatiques sur la seule foi des déclarations des forces de l'ordre.

Nous exigeons, au nom du réseau No Border et de l'ensemble des groupes et individus participants au campement, la libération immédiate d'Ahmed et l'arrêt des poursuites contre tous les inculpés.

Collective to Support Ahmed

## Des ballons pour un parloir sauvage...

### Action de soutien à Ahmed devant la prison...



04.Aug.02 - Suite à l'incarcération d'Ahmed, son placement en régime d'isolement accompagné d'un refus suite à la demande de parloir, nous avons décidé de lui adresser quelques saluts ainsi qu'à tous les prisonniers de la maison d'arrêt de Strasbourg, en reprenant quelques revendications des prisonniers en lutte (fermeture des quartiers d'isolements, abolition du mitard...). Ce samedi 2 août 2002 entre 17 et 18 heures, nous avons envoyé, bien plus haut que les murs, devant l'impuissance des miradors, des banderoles accrochées à des ballons gonflés à l'hélium, accompagné par quelques pétards, des petits fumigènes et de légers feux d'artifices. Ceci a provoqué des réactions enthousiastes des prisonniers, qui agitaient des tee-shirts de toutes les couleurs et nous saluaient par des encouragements. L'isolement est une mesure punitive administrative, c'est une mesure politique qui cherche à briser le prisonnier et qui cause des troubles physiques et psychiques, des études ont été menées dans ce sens... Les problèmes liés aux parloirs sont nombreux, la menace de leurs suppressions est un moyen de pression courant, théâtre de vexations ils sont les seuls liens directs et physiques avec les proches. Les autorisations de visite sont à la discrétion de la magistrature. Ainsi nous entendions amener une

bouffée d'air de l'extérieur pour tous ceux de l'intérieur, réaffirmer à Ahmed notre soutien, et montrer ainsi que nous n'entendons pas laisser les hauts murs et l'administration écraser les détenus et anéantir leur vie. Nous resterons mobilisés. Nous exigeons l'arrêt des poursuites contre Ahmed, sa sortie immédiate du régime d'isolement ainsi que pour tous les détenus, et sa remise en liberté avant le procès du 21 août. Au nom du réseau No Border et de tous les participants au campement nous exigeons également l'arrêt immédiat des poursuites à l'encontre de tous les autres inculpés. Par la lutte nous imposerons liberté de circulation et d'installation.

## Le procès d'Ahmed

22.Aug.02 - Le procès d'Ahmed s'est déroulé le mercredi 21 dans l'ambiance d'état de siège:

\*entrée du tribunal filtrée toute la journée

\*gardes mobiles et police nationale en surnombre

\* seules 6 personnes ont pu assister au procès.

Ces mesures témoignent une fois de plus du traitement inique et exceptionnel dont est victime Ahmed : incarcération, isolement, audience de mise en liberté sans avocat, maintien en détention, refus de parloirs.....

Ahmed a été condamné à 8 mois dont 5 avec sursis. On ne peut que remarquer que dans le contexte de "tolérance 0" de ces derniers mois. Les peines prononcées pour des délits similaires (outrages et violence à agent) étaient beaucoup plus lourdes. Cela ne fait que souligner que cette condamnation n'est pas une reconnaissance de la culpabilité, mais constitue une tentative d'intimidation du mouvement.

Au regard des faits reprochés à Ahmed, le verdict intervient comme une condamnation pour l'exemple des actions menées lors du campement no border. Au cours du procès, la volonté est encore apparue claire d'occulter la dimension politique et d'ignorer les violences policières : le témoignage du manifestant blessé par flashball n'a pas été entendu.

En outre, les incohérences répétées des témoignages des policiers n'ont pas été retenues. La partie civile et l'accusation ont cherché à stigmatiser le mouvement No Border de façon caricaturale ( "groupe paramilitaire, spécialisé en guérilla urbaine"), et a insulté Ahmed ("lache, minable"). Dernière vexation, Ahmed a écouté le verdict menotté.

Nous étions une centaine de personnes à manifester devant le tribunal , pendant que des actions de ont été menées en France et Europe (cf communiqué spécifique). Le résultat de ce procès, le premier de la série, ne restera pas sans réactions. À travers celui-ci, c'est nous tous qui sommes visés, nous qui entendons subvertir l'ordre social et détruire les contraintes qui enserrant nos désirs. Nous exigeons l'abolition du régime d'isolement subit par Ahmed et par un grand nombre de prisonniers. Nous exigeons, au nom du réseau No Border et de l'ensemble des groupes et individus participants au campement, la libération immédiate d'Ahmed et l'arrêt des poursuites contre tous les inculpés.

# L'occupation des 17

## Communiqué relatif à l'action envers l'annexe du ministère de la Justice de Strasbourg

23.Aug.02 - Nous occupons actuellement l'annexe du ministère de la justice située au 8 rue Gustave Adolphe Hirn à Strasbourg pour exiger que cesse le traitement inacceptable que subit Ahmed incarcéré depuis presque un mois en isolement et sans parloir. Nous demandons que lui soit immédiatement accordé un permis de visite et qu'on nous donne l'assurance de sa sortie d'isolement.

Ahmed co-fondateur du Mouvement Spontané et participant au campement No Border s'est fait arrêté le 24 juillet 2002 à la manifestation de soutien aux sans-papiers, pour la fermeture de tous les centres de rétention et pour la liberté de circulation. Il est incarcéré depuis et a été condamné avant hier à 8 mois de prisons dont 3 fermes et plus de 700 euros d'amende en dépit

des multiples incohérences de l'accusation et des fautes de procédure.

Son arrestation, ainsi que l'ensemble de la procédure qui l'a suivie, témoignent d'un acharnement policier et judiciaire inique: arrestation ciblée bien après les faits reprochés, avec utilisation de flashball (1 blessé grave), comparution immédiate, maintien en détention blessé, mise à l'isolement dès sa mise sous écrou, refus de parloir, examen de sa demande de mise en liberté sans avocat... Le motif de sa mise à l'isolement a été donné par écrit par l'Administration Pénitentiaire (le document sera rendu public prochainement) : participation à un groupe luttant contre la prison et l'ensemble de ses idées politiques qui pourraient troubler les autres détenus : aucun fait concret antérieurs en milieu carcéral ne lui est reproché, cette notification est l'aveu malhabile d'un traitement spécial pour délit d'opinion.

Ahmed est désormais condamné et le parquet continue à refuser tout parloir. Il est très probablement encore à l'isolement. Ce "traitement de

faveur" manifeste clairement une volonté à la fois d'empêcher la défense de s'organiser et de destabiliser Ahmed : depuis maintenant 28 jours il n'a eu de contact qu'avec son avocat et le personnel de l'AP, et effectue même sa promenade seul. Nous craignons que le prolongement de ce traitement, de toutes façons, et pour quiconque, inacceptable, n'entraine de troubles graves. En effet les troubles physiques, psychologiques et psychiatriques sont fréquents à l'isu de ces séjours à l'isolement qui constituent une véritable forme de torture.

Par deux fois nous avons lâché des ballons gonflés à l'hélium avec des banderoles au dessus des hauts murs pour entrer malgré tout en contact avec Ahmed et saluer tous les prisonniers.

Alors même que le soutien à Ahmed se fait de plus en plus large et actif, ainsi que la dénonciation de la répression contre les mouvements sociaux et, plus généralement, le durcissement inouï du contrôle social, le fait de prolonger cette situation après sa condamnation constitue de la part du parquet une véritable provocation. Nous exigeons qu'Ahmed sorte de l'isolement et que le permis de visite lui soit accordé.

Nous continuerons avec le réseau No Border et l'ensemble des groupes ou individus à nous mobiliser pour: - la libération d'Ahmed - l'arrêt des poursuites contre tous les inculpés du campement - la fermeture des Q.I - la liberté de circulation et d'installation, contre toutes les formes de contrôle social.

Ahmed Libre!

### source: Dernières Nouvelles d'Alsace l'évacuation des locaux du ministère de la Justice

24.Aug.02 - Le vice-procureur a annoncé, hier soir, à l'issue de l'évacuation des locaux du ministère de la Justice, rue Gustave-Adolph-Hirn, à Strasbourg, qu'il allait engager des poursuites pour "séquestration" à l'encontre des 17 jeunes du "Collectif pour la libération d'Ahmed". Aux blagues, aux bons mots et aux slogans à l'emporte-pièce pourraient succéder de sévères grimaces...

C'est l'histoire d'un collectif bien organisé. Qui se présente aux portes de l'antenne régionale de l'équipement du ministère de la Justice vers 16 h, hier. Les 17 personnes entrent dans les bureaux, font savoir qu'ils vont les occuper et laissent les trois employés, deux hommes et une femme, libres de quitter les lieux. Puis se succèdent des scènes complètement surréalistes. Dans la rue, un important déploiement policier. Le GIPN qui arrive vers 17 h. Le vice-procureur Philippe Vannier qui se déplace sur les lieux. Les pompiers qui seront là plus tard à toutes fins utiles, de même que le SAMU... Un dispositif qui annonce déjà que les autorités ne comptent pas prendre cette affaire pour une vétille.

A la fenêtre, des otages souriants

Et pourtant, dans l'autre camp, on s’amuse, on plaisante. De la fenêtre, une jeune femme, membre du collectif, détaille à la presse et aux badauds les raisons de cette action : "Depuis le 26 juillet, Ahmed est totalement isolé, alors que c'est un délinquant primaire. Il ne voit personne, sauf son avocat. Nous avons un courrier, qui a été versé au dossier, qui dit qu'il est soumis à l'isolement en raison de sa par-

#### Après 48h de Garde à vue et 24h en prison, les 17 passent en comparution immédiate et sont relâchés

## Le parquet défait en rase campagne: 17 incarcérés remis en liberté

27.Aug.02 - Ce lundi 26 août à Strasbourg, les 17 manifestants qui avaient occupé une annexe du ministère de la justice vendredi 23 ont été traduits devant le tribunal correctionnel en procédure de comparution immédiate, après avoir subi une garde-à-vue prolongée et un placement en détention en maison d'arrêt. Le nombre d' inculpés étant trop important pour que la salle ordinaire du tribunal soit utilisée, c'est dans celle de la cour d'assises que s'est tenue l'audience. Comme à chaque procès concernant des manifestants de No Border ou de leur comité de soutien, l'accès à la salle était en partie bloqué, transformant l'audience en huis clos de fait sinon de droit.

## Communiqué de réaction aux arrestations:

Une vengeance de plus. Encore une fois, le parquet et la police de Strasbourg ont réagit à une action étiquetée "No Border" en perdant tout sang-froid et tout contrôle d'eux-même: après une intervention violente du GIPN pour dégager le batiment occupé, le procureur présent sur les lieux a annoncé son intention de poursuivre les militants pour un délit de "séquestration" et a assimilé les faits à une "prise d'otage". Les passants et les journalistes présents sur les lieux ont pourtant pu constater tout au long de l'après-midi que les trois employés étaient libres de quitter les lieux et ne sont restés, selon leurs déclarations, que sur ordre de leur administration... c'est à dire le ministère de la justice, le même qui, par l'intermédiaire du parquet, affirme à présent qu'ils étaient retenus! A cet instant, les vingt personnes qui ont arrêtées hier soir et placées en garde à vue sont encore séquestrées au commissariat: et elles, elles ne sont pas libres d'en partir. Nous exigeons leur libération immédiate et l'abandon de toute poursuite judiciaire à leur égard. Nous continuons à exiger la sortie de l'isolement pour Ahmed, sa libération, ainsi que l’abandon des poursuites contre tous les participants au campement No Border.

Les journalistes devant le siège du procureur à Strasbourg, le 24 août 2002.

couloir et bloquent la porte de secours. Il nous faut deux journalistes." Les "preneurs d'otages" mènent leur affaire sur deux flancs : côté couloir, ils glissent au vice-procureur Philippe Vannier des demandes de parloir pour rencontrer leur camarade emprisonné. Côté fenêtre, ils commentent en direct les opérations, la radio tend son micro, la télé relance la caméra, les autres journalistes notent. Les téléphones chauffent. A 18 h 50, celui des reporters des DNA sonne : "Ils attaquent la porte, il y a des étincelles et de la sciure. Ils viennent". La conversation se poursuit, presque banale. "Ils sont là, ils entrent, ils visitent les locaux". Communication coupée. Dans la rue, les sympathisants devinent que l'occupation se termine, les slogans anti-policiers repartent de plus belle. Echauffourées

Encore un instant et les 17 "preneurs d'otages" sont évacués par petits groupes, embarqués dans des fourgons et emmenés menottés au poste. Tout s'est passé sans violence. Et c'est dans la rue que les choses ont bien failli déraper. Alors qu'un groupe de manifestants continuait de scander des slogans, une altercation oppose une sympathisante du collectif à des agents. Des policiers manifestement usés par trois heures d'attente et de discussions ont perdu leur calme. Insultés, certains vont au contact des militants présents dans la rue, provoquant des échauffourées. Courses poursuites dans la confusion, officiers qui interviennent pour calmer les esprits : trois personnes, dont une femme, sont plaquées au sol, interpellées et emmenées au poste. L'heure n'est plus à la plaisanterie, l'ambiance a changé. Un peu plus tard, le calme revenu, le vice-procureur explique qu'il s'agit "d'une prise d'otage" et que les 17 membres placés en garde à vue auraient à s'expliquer sur "une séquestration". Le jeu est fini. La rigolade aussi...

et ses conditions de détention intolérables...

Dernier exemple en date de cet acharnement: le parquet fait appel de la condamnation d'Ahmed.

On a déjà souligné à quel point l'accusation qui frappe les 17 manifestants est fantaisiste : ils sont inculpés d'avoir "séquestré" des employés qui étaient parfaitement libres de partir, et qui ne sont restés dans les locaux que sur ordre de leur hiérarchie. Le procureur local, présent sur les lieux pour ordonner l'assaut par les policiers cagoulés du GIPN, s'est ensuite répandu dans la presse en parlant de "prise d'otage", alors que les témoins présents sur les lieux, y compris les journalistes, venaient de voir qu'il n'en était rien: les articles parus dans la presse locale l'ont suffisamment démontré. Au cours de l'audience, les employés ont amplement confirmé la version des inculpés: à aucun moment, ces derniers n'ont eu l'intention de les retenir contre leur grè. Quand à l'accusation de "violation de domicile", les avocats de la défense ont démontré, tout comme pour la sequestration, que l'infraction n'était pas constituée, sauf à revenir sur une jurisprudence constante et à considerer que les employés du ministère de la justice avaient élu domicile dans leur administration...

Les manifestants devant le siège du procureur à Strasbourg, le 24 août 2002.

Ces accusations, qui viennent s'ajouter aux classiques "outrages" et "rébellions" qui suivent nombre d'intervention policière, cherchaient à créer un précédent juridique afin de justifier la multiplication des incarcérations de manifestants, et de laisser à l'Etat la possibilité de les condamner lourdement. Le procureur l'a clairement montré au cours de l'audience en affirmant qu'il fallait porter un coup d'arrêt à ce type d'action revendicative. C'est donc explicitement au nom de la

#### Une semaine d'action en solidarité avec les inculpés du campement

## Account from the week of action

01.Mar.03 - Four actions to our knowledge (two in Paris, one against Air France from the collective against deportations, and one from "people who don't pay their tickets, among others" against the National Rail Company's anti-ticket-fraud campaign; one in Strasbourg against the Elsau prison, and one in Philadelphia against the Immigration and Naturalization Services building, where legal immigrants are being forced to register and submit to interrogation -- this was made part of several weeks of feature news on immigration for Radio Volta). Some people also came to Strasbourg and Colmar for the trials. The German defendants charged in the flag case proposed to mobilize with the anti-fascist networks in case of an appeal. Signs were also put up throughout France. It may not be much, but none of these initiatives stayed within the defensive framework of anti-repression activism; all sought to address the themes of the camp by various angles (the deportation of migrants, the criminalization of those who don't pay for public transport, and prison)

### Relaxe pour les inculpés de No Border - Liberté de circulation et d'installation

25.Jan.03 - Pendant que Sarkozy abreuve sans-papiers et associations de bonnes paroles, les expulsions continuent de plus belle. Les centres de rétention sont pleins. Ces prisons qui n'osent pas dire leur nom où on enferme les sans-papiers pour les expulser viennent d'être deux fois de plus l' antichambre de la mort. Le 30 décembre dernier, Ricardo Barrientos, un Argentin de 52 ans victime de la double peine est mort dans l'avion d'Air France où les policiers qui l'avaient embarqué de force le maintenaient plié en deux. Le 18 janvier, c'était le tour de Marianne Getu Hagos, un Somalien de 24 ans à qui la police venait de refuser le droit de demander l'asile politique. Et pour pouvoir expulser encore plus, on en construit de nouveaux comme celui qui vient d'ouvrir à Coquelles près de Calais et celui de Palaiseau, si du moins la mobilisation qui se développe depuis maintenant deux ans ne parvient pas à l'empêcher.

Dans le cadre du camp de no border à Strasbourg contre le système informatique de Schengen (fichier des étrangers à l'Union Européenne mais aussi de ceux qui peuvent être suspects d'une forme quelconque de contestation) une manifestation contre les centres de rétention a réuni 700 personnes. Le centre de rétention de Strasbourg est d'ailleurs resté vide pendant toute la durée du camp. Cette manifestation a été sauvagement attaquée par la police. L'un des nombreux manifestants arrêtés a été condamné à trois mois de prison. Il a été maintenu un mois à l'isolement et privé de visites. Pour obtenir la levée de ce traitement extrêmement dur et sans aucune

necessité politique de réprimer toute contestation que le parquet a requis de la prison ferme contre les 17 manifestants (un mois ferme, trois mois avec sursis). Si les motifs d’inculpation délirants sortent de l'imagination malade du vice-procureur local, la volonté de criminaliser, elle, est une véritable politique d'état dont l'enjeu dépasse largement le contexte de Strasbourg. Le tribunal s'est finalement déclaré incompétent au regard de la qualification des faits. Après un camouflet aussi évident (on ne pouvait mieux affirmer à quel point le procureur avait merdé) le parquet a enfin consenti à relacher les 17 otages qu'il retenait depuis vendredi soir. Relevons qu'ils auront quand même passé deux nuits dans un commissariat et une nuit en prison pour des délits imaginaires. Enfin, trois manifestants qui se trouvaient à l'extérieur des locaux vendredi ont également été interpellés dans des conditions particulièrement violentes, placés en garde à vue pour 24 heures et sont convoqués devant un tribunal le 20 mars prochain. Nous exigeons toujours la libération immédiate d'Ahmed Meguini, et l'abandon de toutes les poursuites engagées contre les participants au camp No Border ainsi que contre les membres des comités de soutien.

#### Comité de soutien d'Ahmed et des autres inculpés

justification, 17 militants ont occupé une annexe du ministère de la justice. Les trois employés qui y travaillaient ont préféré rester sur les lieux et cette occupation se déroulait sans aucun incident quand la police a bloqué les lieux et les a investis de façon spectaculaire (GIPN, BAC, ). Après être restés 48 heures en garde à vue, les occupants ont été mis en prison et jugés pour séquestration et violation de domicile. Très logiquement, le tribunal s'est déclaré incompétent (la séquestration est un crime et ne peut être jugée que par une cour d'assises). Mais, ainsi ridiculisé, le procureur s'est obstiné et a fait appel. Nos camarades seront jugés à nouveau le 6 février à Colmar. Nous exigeons qu'ils bénéficient d'un non-lieu. De même nous demandons la relaxe de tous les inculpés pour les actions menées durant le campement No Border et celle des trois manifestants arrêtés devant l'annexe occupée du ministère de la justice sous le prétexte habituel de violence et outrage. Ces procès auront lieu fin février et en mars.

Des papiers pour tous par carte de 10 ans, liberté de circulation et d'installation Fermeture des centres de rétention et arrêt des expulsion Libération des sans-papiers emprisonnés et abolition de la double peine Abolition des lois racistes et xénophobes, qu’elles soient de droite ou de gauche Premiers signataires : Collectif de sans-papiers MULTITUDE, Collectif des sans-papiers de la Maison des Ensemble, 9ème Collectif des sans-papiers, Collectif Anti-Expulsions d'Ile de France, SCALP-Reflex

il legal team



## Présentation du fonctionnement du groupe juridique pour les participants au campement

### 08.Jul.02 - Le groupe juridique se donne 2 objectifs:

- aider à l'auto-organisation des participant-es au camp face à la répression de la façon la plus efficace et la plus intéressante possible au niveau politique (ce qui implique bien-sûr des discussions sur les lignes de défense à choisir en fonction des situations)

- proposer un atelier légal et éventuellement des discussions, à durée et fréquence variable selon les envies et énergies de toutes et tous, sur la transmission des savoirs et pratiques des un-es et des autres concernant la répression.

### Il apparaîtra sur le camp sous trois formes:

1 - des publications disponibles gratuitement ( participation libre possible...) sur le camp en français, espagnol, italien, allemand et anglais:

- un guide des manifestant-es actif-ves

- un guide qui concerne les personnes en situation de séjour irrégulier

- un court texte de conseils pratiques légaux au recto et médicaux rédigé avec le groupe médical au verso, particulièrement utiles pour les manifestations. Il est impératif de garder ce texte avec soi dans la mesure du possible.

Toutes les remarques pour modifier, compléter et améliorer ces textes en vue des prochaines manifestations semblables seront les bienvenues.

2 - un lieu fixe sur le campement où se déroulera l'atelier juridique et où il y aura des permanences pour toutes demandes d'informations

3 - deux numéros de téléphone toujours joignables à appeler en cas de problème (seul le groupe juridique contactera les avocats au besoin), chacun-e doit se connaître ou au moins les avoir sur elle/lui afin de pouvoir nous joindre si elle/il se fait arrêter ou si elle/il assiste à une arrestation. Toutes les informations sur le lieu, l'heure, le nombre d'interpellé-es, les conditions de leur interpellation, leur éventuelle sortie, nous seront utiles. Essayez d'éviter de faire circuler de fausses rumeurs. Nous voudrions n'avoir à faire qu'à des témoignages directs : si quelqu'un-e vous raconte quelque chose, dites-lui d'appeler elle/lui-même. N'hésitez pas à essayer de savoir le nom des interpellé-es si vous arrivez à communiquer avec eux, n'hésitez pas non plus à communiquer les numéros du groupe juridique à celles et ceux qui pourraient en avoir besoin. Une adresse internet est disponible pour transmettre des messages non urgents : récits d'épisodes répressifs, proposition de témoignage. Soyez attentif-ves aux appels que nous pourrions lancer si nous avons besoin de témoignages en vue de constituer des défenses.

### Mode de fonctionnement:

Nous recherchons l'auto-organisation des participant-es et nous voudrions que la question répressive soit prise en main par les principales-aux intéressé-es; Nous sommes néanmoins conscient-e qu'une action anti-répressive efficace nécessite une base de connaissance que tout le monde ne possède pas forcément. Les principes de fonctionnement qui suivent ont été conçus pour satisfaire cette double exigence : une base de personnes démarrera l'équipe légale et lui assurera une cer-

taine continuité, mais l'équipe est appelée à se compléter par les diverses personnes ayant participé au cours du campement à chaque action donnant lieu à des épisodes répressifs.

Pour ce faire, et pour gérer au mieux les suites immédiates d'une action réprimée, nous demandons aux groupes qui préparent une action de faire en sorte qu'un-e des participant-es reste avec le groupe juridique pendant le temps de l'action.

Toujours pour éviter la spécialisation, le groupe juridique tâchera tout au long de la semaine de transmettre ce savoir, sachant que nous voulons tous faire aussi d'autres choses sur le camp...

- le groupe juridique ainsi constituée (pas seulement les personnes référentes) continuera à fonctionner après le camp pour prendre en charge les suites éventuelles.

- le groupe juridique a besoin pour fonctionner du soutien politique concret et actif de l'ensemble des collectifs et individus participant-es au camp. Ce soutien doit continuer après le camp (suivi des procès éventuellement en cours, personnes restant à Strasbourg au cours du moi d'Août en cas de répression après le camp visant plus particulièrement les strasbourgeois, réponse aux problèmes financiers par l'organisation d'événement permettant de récolter des fonds en cas de besoin...).

- le groupe juridique intervient et s'implique dans la défense de toutes les personnes touchées par de quelconques formes de répression à l'encontre des activités liées au campement, et cela sans porter de jugement de valeur sur la nature de ces actions et leurs portées. Nous sommes conscient-es que cette répression peut s'exercer aussi bien aux abords du camp, que lors d'actions hors du camp, et qu'à l'encontre des strasbourgeois-es qui y participent de façon permanente ou ponctuelle. Si des violences, tentatives d'intimidation ou de repréailles policières ont lieu dans Strasbourg et sa banlieue en lien avec le camp, nous appelons tout-es celles et ceux qui pourraient les subir, y assister, ou en entendre parler à nous contacter. Nous essaierons alors de trouver des réponses concrètes avec l'ensemble des participant-es au camp.

- les choix de défense sont évidemment des choix politiques et ce sont donc les inculpés et ceux qui les soutiennent qui les prendront. C'est aussi aux inculpés et à ceux qui, avec leur accord, s'occupent de leur défense de prendre en charge l'expression publique de leur défense et la mobilisation qui l'entoure, sans déléguer ce rôle aux avocats ou autres. Si aucun communiqué n'est proposé par les participant-es à une action, nous enverrons en cas d'interpellation un texte informant sur le nombre d'interpellés, les conditions d'interpellation et un appel à leur libération et à l'arrêt des poursuites au nom du réseau no border; et de l'ensemble des groupes participants au campement. Nous ne diffuserons jamais, nulle part, aucun nom d'inculpé ou d'interpellé et nous invitons tous les participant-es au campement à faire de même.

- dans le cadre de ce campement, nous sommes en principe contre la judiciarisation d'actes internes au camp qui, dans le cadre social actuel, sont généralement suivis de plaintes. Nous sommes conscient-es que cette volonté puisse entraîner des débats complexes et douloureux, mais si l'on porte une critique radicale des flics, de la justice et des prisons, il nous semble

primordial que le groupe bertha et tout-es les participant-es au campement s'interrogent sur la possibilité de réponses collectives à de tels actes (qui peuvent aussi bien être des vols, pétales de geules qu'en imaginant le pire aller jusqu'au viol ou au meurtre) hors judiciarisation. Cela implique évidemment que chacun-e se responsabilise pour pouvoir mettre ces réponses en pratique si cela est possible et nécessaire. Nous souhaiterions éviter aussi que ces actes soient traités comme des affaires personnelles qui ne regardent que les personnes directement concernées...

- le groupe juridique fonctionnera avec les avocats commis d'office pour les visites en garde-à-vue et pour demander les reports de procès, avec un certain nombre d'avocats impliqués avec le groupe juridique sur la base de tarifs négociés à l'avance pour préparer ensuite les défenses. L'équipe légale essaiera autant que faire se peut de financer les défenses et frais

## Il/Legal Team: Comment continuer ?

31.Jul.02 - Nous sommes des participant-es au no border, et pas des juristes ou avocats.... Nous agissons dans une perspective d'auto-organisation face à la répression (défense juridique et mobilisation).

Plusieurs procès auront lieux après le camps :

- le 21 Aout

- le 26 Aout

- le 26 Février (4 procès en même temps)

Il est évident que le soutien politique, juridique et financier doivent s'organiser pour continuer à fonctionner efficacement. Nous souhaitons à la fois:

- que des collectifs de soutiens locaux ou affinitaires se créent et s'auto-organisent

- permettre une coordination des réactions politiques, de la solidarité financière...

Chaque collectif de soutien fait ses choix juridiques, de médiatisation... en fonction des choix des inculpés, et dans les limites d'un accord minimal (voir plus bas).

Les 3 objectifs de l'il/legal team:

- rassembler l'argent pour les frais de justice, et le redistribuer selon les besoins de chaque groupes.

- constitution de groupes de soutien auto-organisés( pour les personnes isolées qui le veulent, prise en charge collective par l'il/légale team).

- aide à la communication entre les groupes et et relai des appels à mobilisation.

La base d'accord minimale nécessaire à la solidarité collective:

- colectivisation de l'argent - les lignes de défense ne doivent pas se contrdire si c'est dommageable à chacun- chacune.

- Aucune dissociation vis à vis des inculpé-es, et plus généralement des actions du campement no border.

Comme ca a été décidé collectivement, répondre à la répression implique l'ensemble des collectifs et participant-es.

Il/Legal Team in exile

## Suites juridiques liées au campement No-Border de Strasbourg Organisation de la solidarité et de la mobilisation

30.Nov.99 - Il était évident pour tous les organisateurs du campement de Strasbourg que la préparation comprenait le fait d'être prêt à réagir collectivement au mieux en cas d'épisodes répressifs pendant le campement et de faire face de la façon la plus efficace possibles à d'éventuelles suites juridiques. C'est dans ce but que s'est montée avant et pendant le camp une équipe juridique (composée de participants au camp et non de juristes ou d'avocats) qui, après avoir essayé de mettre en place des outils d'informations pratiques sur les dispositifs législatifs en France (Guide des manifestant-es actif-ves, Guide sans papiers et conseils pratiques mis au point avec l'équipe médicale, tous disponibles en français, allemand, anglais et italien sur [www.noborder.org](http://www.noborder.org)), et une structure auto-organisée sur place pour collecter les informations en cas d'arrestations et réagir au plus vite, s'installe maintenant dans la durée puisque les suites envisagées sont confirmées (plusieurs procès en cours ou à venir). L'ampleur de la répression qu'a subi le campement (harcèlement policier, tirs de flashball, arrestations et fouilles de véhicules à répétition, arrêté préfectoral interdisant toute manifestation pendant les 3 dernier jours) ainsi que le dé-

roulement même des procédures intentées (procès se déroulant quasiment à huis-clos, volonté d'incarcération affirmée et confirmée, tentatives systématiques d'empêcher que les défenses se préparent dans de bonnes conditions...) nous invitent à être suffisamment organisés et efficaces pour y répondre.

Par ailleurs le contexte général du tout-sécuritaire, préparé en France par la LSQ en septembre dernier, semble en être à « l'offensive terrestre », offensive dont a clairement fait les frais le no-border, mais aussi toutes formes de militance (criminalisation des leaders syndicaux, interdiction d'Herri Batasuna, des groupes de lutte kurdes et turques, extradition de Paolo Persichetti...) et, plus généralement, de toutes formes de vie potentiellement subversive (couvre-feu dans les banlieues, exactions diverses des bacs comme récemment à Saint-Etienne après un concert - plusieurs personnes ont été condamnés à du ferme, dont un à 4 mois..., menace de prison sur ceux qui ne payent pas leurs amendes, criminalisation des raveurs...).

Nous tenons à rappeler, dans un souci d'efficacité face à la répression et d'intérêt politique de la démarche, que nous travaillerons toujours dans une optique collective de défense pour une affaire donnée, ce qui n'implique pas que tous-tes les inculpé-es disent la même chose au juge, mais que tout ce que dira chaque inculpé-e pour se défendre sera coordonné et décidé collectivement avec les autres, ainsi que les divers témoignages sollicités.

the Legal Team

Il va nous falloir être suffisamment efficaces aussi pour ne pas se laisser enfermer dans le piège de la gestion de la répression, savoir faire de la solidarité active avec les inculpés l'occasion d'avancées politiques et pratiques sur nos perspectives générales (contre les frontières, pour la régularisation des sans-papiers, contre les centres de rétention et les expulsions, contre le contrôle social). Le mode de fonctionnement qui a été proposé à la fin du campement vise à la fois à l'efficacité à un niveau international (circulation d'information, récolte de fonds, relais de mobilisation...), à permettre de remettre dans un contexte politique général chaque épisode répressif particulier, tout en laissant chaque collectif de soutien poursuivre sa propre logique de mobilisation. Après un bref rappel de ce mode de fonctionnement, on fera un bilan des suites juridiques passées et en cours (non-limitatif puisque chaque action semble apporter son lot d'inculpations...) et un court appel à la solidarité financière, diffusable très largement et d'autant plus urgent que les procès s'accumulent et que le compte se vide d'autant....

Enfin, avant et pendant le campement ont eu lieu des discussions et débats divers, en particulier sur tout ce qui est politique dans le rapport aux questions juridiques, les choix qui suivent ainsi que la perspective dans laquelle les divers guides ont été écrits en sont le résultat. Nous disposons aussi d'un matériel qui peut servir à débattre de questions générales comme le devenir du droit européen (mandat d'arrêt, LSQ, etc.) qui ne demande qu'à être consulté, débattu et accru par tous les sujets qui peuvent intéresser ici ou là les un-es où les autres
Mode de fonctionnement:

L'Il-legalteam se donne 3 objectifs:

- rassembler l'argent pour les frais de justice, d'avocats et les mandats aux prisonniers. Cet argent est recueilli soit par des appels à dons, soit au cours d'initiatives de mobilisation menées par les collectifs de soutien à tel ou tel inculpé ou autres. Chaque collectif doit en revanche dans la mesure du possible trouver les moyens de subvenir aux autres frais occasionnés (par exemple en mettant deux caisses de soutien, une reversée à l'il-legal team pour les avocats et frais de justices, l'autres pour ses propres initiatives de mobilisation). L'il-legalteam finance les frais d'avocat si le choix est fait d'un avocat avec lequel un accord a déjà été négocié, ou si un accord est trouvé avec l'avocat choisi. Nous encourageons ceux qui désirent choisir eux-mêmes leur avocat à poser avant toutes choses la question des tarifs et à se coordonner avec l'il-legalteam pour se mettre d'accord sur un tarif envisageable.

- Aider à la constitution de groupes de soutien auto-organisés en étant disponible, en plus des questions financières, pour répondre à tous types de demande de renseignements ou d'aide précise (nous prendrons nous-mêmes en charge s'ils le veulent les cas isolés).
- Aider à la communication entre vles groupes et faire le relais des appels à mobilisation

Les collectifs de soutien sont bien-sûr autonomes quand aux choix de mobilisation, de médiatisation et de défense dans la mesure où les trois conditions suivantes, nécessaires à un travail collectif efficace, sont respectées:
- mise en commun de l'argent collecté pour les frais d'avocats, de justice et les mandats, reversés au compte de l'il-legalteam
- les lignes de défense choisies ne doivent pas se contredire ni être dommageable les unes aux autres (ni entre les co-incipulés d'une même affaire, ni entre les divers inculpés du campement). Ceci implique d'avoir conscience que les choix de défense sont toujours des choix politiques, qui doivent être décidés collectivement
- aucune dissociation de soit s'exprimer publiquement ni vis-à-vis des autres inculpés, ni vis-à-vis des actions du campement No-Border

Nous disposons:

- d'un compte : chèques à l'ordre d'AAU à en voyer à Il-legalteam, c/o CAE, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris.
- d'une liste de travail : il-legalteam@lalune.org qui nous permet de travailler collectivement malgré la dispersion: tout le monde peut y écrire pour demander ou donner des informations, en revanche pour recevoir les mails il faut s'y inscrire en sachant que c'est une liste de travail (élaboration de texte, préparation d'initiatives de mobilisation, circulation d'information), qui peut aussi être un lieu de débat de questions de fond.
- Nous transmettons très régulièrement les textes aboutis ou infos utiles sur les site www.noborder.org/strasbourg/legal/ ou les diverses listes de diffusion auxquelles nous avons accès.
Procès passés, en cours, à venir....

(bilan provisoire, récits rapides)

• Ahmed : Ahmed s'est fait interpeller le 24 juillet durant la manifestation contre les centres de rétention et les expulsions au cours du campement. Il est passé en comparution immédiate (le poignet fêlé au cours de son arrestation) le 26, a demandé un délai pour préparer sa défense et a été maintenu en détention jusqu'au procès fixé le 21 Août (les mises en détention ont l'air systématiques à Strasbourg et non conditionnées à la présence de garanties de représentation comme partout ailleurs...). Son procès (et c'est une constante de toutes les audiences qui ont eu lieu au tribunal de Strasbourg) a eu lieu quasiment à huis clos (seules 15 personnes ont pu y assister, avec blocage complet de l'accès au tribunal pour toute la journée). Ahmed est immédiatement mis à l'isolement par l'administration pénitentiaire (pour sa participation à un groupe de lutte pour la fermeture des prisons et ses idées générales qui pourraient troubler les autres détenus, est-il mentionné dans un papier officiel de l'A.P.). Toutes les demandes de parloirs sont refusées, empêchant la défense de s'organiser correctement. Une demande de mise en liberté est immédiatement déposée, elle sera examinée 10 jours plus tard sans que son avocat soit prévenu, une deuxième demande sera déposée qui sera examinée le jour même du procès, juste avant que ce dernier ne débute et ceci suite a une convocation de son avocat expédiée a une mauvaise adresse. Le procès a lieu le 21, de nombreuses actions de solidarités sont organisées en France et en Europe (voir site no-border). A Strasbourg une action d'envoi de ballons avec banderoles a lieu la veille et une conférence de presse le jour même. 6 personnes seulement peuvent assister au procès, 5 témoins de la défense démontrent les incohérences des témoignages policiers, le verdict est de 8 mois dont 3 fermes. Le procureur vient de faire appel du jugement, Ahmed sera donc jugé à nouveau au tribunal de Colmar dans le courant du mois d'octobre ou début novembre, une nouvelle demande de mise en liberté sera certainement examinée. Aux dernières nouvelles, après la visite d'une député communiste (les députés ont le droit en principe de rentrer dans les prisons, il est très rares qu'ils le fassent), il ne serait plus à l'isolement et la demande de parloir serait en bonne voie.

• 4 procès auront lieu entre le 22 et le 28 février :

- 2 personnes pour vol et dégradation de drapeaux
- 1 personne pour tag
- 1 personne pour transport d'armes de 6ème catégorie (fouille d'un véhicule après la comparution immédiate d'Ahmed, des outils y sont trouvés...)
- 2 personnes pour dégradation et rébellion

• L'affaire des 17 : après plusieurs refus de permis de parloir, assurance avait été donnée qu'une réponse serait donnée après le jugement. Le 22, nous avons appris qu'Ahmed devait encore attendre 10 jours pour obtenir sa réponse. 17 personnes du comité de soutien sont allés occuper l'annexe du ministère de la justice à Strasbourg pour obtenir enfin cette autorisation de parloir, l'occu-

pation se déroule dans le calme, la bonne humeur des employés, et le procureur semble même prêt à négocier. Bilan : intervention spectaculaire complètement disproportionnée du GIPN, matraquage violent par la BAC de 3 personnes, 17 gardes-à-vue prolongée 48h, puis passage devant le juge de la détention et des libertés qui place les 17 en détention à la prison de l'Elsau jusqu'à l'audience en comparution immédiate du lendemain. Devant l'inexistence des charges (les 2 « séquestrés » venus témoignés ont dit ne pas l'avoir été!) le tribunal se range derrière la plaidoirie des avocats de la défense et e déclare incompétent (la séquestration est un crime passible des assises si les séquestrés sont libérés par les forces de l'ordre, ce qui, à supposé qu'il ait eu séquestration, est bien le cas...). Les 17 sont libérés et le procureur fait immédiatement appel de la décision d'incompétence. Les 17 repasseront en audience devant le tribunal d'appel de Colmar qui soit se déclarera de nouveau incompétent, soit les renverra se faire juger en correctionnelle (le délai est inconnu).

• 3 personnes passent en procès en mars : interpellées devant l'occupation, elle sont inculpées d'outrage et rébellion. Appel à solidarité financière:

Préparé par la LSQ, le projet de décision cadre sur le terrorisme, le projet de mandat d'arrêt européen..., le tout sécuritaire est passé à l'offensive, visant toutes formes de militant (criminalisation des leaders syndicaux, interdiction d'Herri Batasuna, des groupes de lutte kurdes et turques, extradition de Paolo Persichetti...) et, plus généralement, de toutes formes de vie potentiellement subversive (couvre-feu dans les banlieues, exactions diverses des bacs, menace de prison sur ceux qui ne payent pas leurs amendes, criminalisation des raveurs...). Le campement No-Border de Strasbourg (10 jours de discussion, vie commune, manifestations et actions contre les frontières, les nations et le contrôle social) a fait les frais de cette attitude brutalement répressive : interdic-

### Equipe juridique: Bilan et bases de fonctionnement pour la suite

(bilan rédigé par l'équipe juridique telle qu'elle à fonctionné pendant le campement)

Le campement No-Border de Strasbourg, le 11 novembre 2005. À gauche, le procureur de la République, à droite, le juge de la détention et des libertés.

05.Nov.02 - Ce texte doit nous permettre à la fois d'évaluer le travail fourni par l'équipe juridique en fonction des objectifs fixés avant le campement et de poser les bases du fonctionnement ultérieur, l'il-legalteam étant appelée à continuer son activité tant que les suites juridiques liées au campement ne sont pas terminées. Nous espérons aussi que ce bilan pourra contribuer à une réflexion plus générale sur l'auto-organisation en matière de réaction à la répression et être utile à tous ceux qui voudraient se lancer dans des initiatives semblables en d'autres occasions. Nous nous réfèrerons aux divers textes qui ont jalonnés l'élaboration de l'équipe juridique avant et après le campement (en particulier Fonctionnement de l'équipe juridique, rédigé avant le campement et intégré au Guide du campement, Comment continuer et Ni bons ni mauvais rédigés juste après le campement et Campement No Border, les suites élaboré plus tard sur la base du texte précédent pour organiser la mobilisation et la solidarité financière, textes fournis en annexe). Pour évaluer l'évolution de l'équipe juridique, ce bilan sera organisé chronologiquement en trois phases: avant, pendant et après le campement.
La préparation

Nous nous sommes retrouvés à un petit nombres de personnes investies par ailleurs dans la préparation du campement No border et avons élaboré une proposition de fonctionnement auto-organisé de l'équipe juridique qui a été retenue par l'ensemble des groupes et individus préparant le campement. Cette conception se démarquait des legalteam précédentes (en général mises en place à l'occasion des contre-sommets) en ce l'équipe juridique projetait d'être composée

tion préfectorale de manifester, arrestations à répétition, fouilles de véhicule, 7 inculpations pendant le campement, 1 comparution immédiate avec mise en détention jusqu'au procès. Depuis, on assiste à Strasbourg à un véritable harcèlement policier et judiciaire (autorisations de parloirs refusées, mise à l'isolement du détenu, tribunal en état de siège dès qu'il y a une audience... Le summum aura été l'inculpation de 17 personnes pour séquestration après une banale occupation pour obtenir un parloir pour le détenu (2 jours de garde-à-vue, mise sous écrou à la prison de l'Elsau). Les otages de cette parodie judiciaire seront libérés à l'audience par le tribunal qui se déclare incompétent, mais le procureur fait appel et une seconde audience est prévue. Ces dernières inculpations, au-delà d'une répression spécifique au campement, marquent aussi une volonté de criminaliser la pratique même de l'occupation, mode d'action très répandu, que ce soit dans le mouvement des sans-papiers, celui des chômeurs ou comme simple pratique d'auto-défense sociale. Pour faire face à cette répression, la solidarité s'organise au niveau international. Nous avons des besoins financiers très importants.. qui augmentent régulièrement puisque les initiatives de soutien induisent de nouvelles inculpations (frais de justice, avocats, mandats pour le détenu...). Diverses initiatives de mobilisation, de soutien et de récolte de fonds auront lieu prochainement partout en Europe, toutes les initiatives sont bien venues. Vous pouvez aussi envoyer directement une participation financière sur le compte spécifique de l'équipe juridique du campement en envoyant un chèque à l'ordre d'AAU à Il-legalteam, c/o CAE, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris

Pour plus d'informations, écrire à il-legalteam@lalune.org ou à l'adresse postale précédemment indiquée.

Il-legalteam

Le campement No-Border de Strasbourg, le 11 novembre 2005. À gauche, le procureur de la République, à droite, le juge de la détention et des libertés.

non pas d'avocats et de juristes mais de participant-es au campement, qui feraient ensuite l'interface avec les avocats en cas de suite judiciaires. Cette conception nous avait semblé parfaitement cohérente avec la perspective générale d'autogestion proposée par l'ensemble du camp et déclinée sur des modes divers selon les différentes activités du campement (des cuisines à l'organisation de manifs et d'actions en passant par la construction des infrastructures). Auto-organiser le rapport à la répression nous a paru par ailleurs être le meilleur moyen pour y réagir efficacement: maîtriser l'information en terme de répression pour permettre une réaction rapide de l'ensemble des participant-es au campement, et décider collectivement des modes de défense qui engagent toujours des décisions politiques. En outre ce mode d'organisation collective nous a paru le mieux à même de responsabiliser tou-tes les participant-es au campement pour permettre que les initiatives d'action ou de manifs sur place soient organisées en connaissance de cause alors même que la plupart des participant-es, souvent étrangers, ne connaissaient rien du fonctionnement policier et judiciaire français. L'enjeu en terme d'organisation était donc assez énorme: diffuser dans toutes les langues l'information de la manière la plus immédiatement utilisable possible, s'organiser sur place pour faire face aux arrestations sachant que le campement rassemblerait autour de 2000 personnes très hétérogènes et qu'aucune limites n'étaient posées en terme de modes d'actions et de prises d'initiatives (nous ne savions pas d'avance à quels événements nous devrions faire face et ne pouvions que difficilement nous faire une idée de la réaction de la préfecture au campement). Nous avons donc commencé par élaborer deux guides, un pour les manifestant-es en général, issu du guide du CAMI , l'autre plus spéci-

fiquement destiné aux sans-papiers, issu de l'expérience de certains d'entre nous dans les luttes de sans-papiers en France. L'écriture de ces guides a été l'occasion qu'un certain nombre de personnes motivées rejoignent l'équipe juridique. Nous avons cherché à ce que l'équipe s'élargisse à des non-francophones et avons relativement échoué dans cet objectif: les guides on été très rapidement et efficacement traduits, mais très peu d'étrangers ont rejoints l'équipe juridique qui est encore maintenant presque uniquement franco-française. Nous sommes pour partie responsable de ce problème : étant entre français depuis le début et ne maîtrisant que très peu d'autres langues, surtout pour parler de choses aussi complexe que les questions juridiques, nous avons fait trop peu d'efforts pour traduire et du coup ça a fonctionné comme un cercle vicieux (comme on était entre français, on ne traduisait pas et comme on ne traduisait pas, c'était très difficile pour des non-francophones de nous rejoindre). Au vu de la situation strasbourgeoise (très peu de contacts des groupes locaux avec des avocats militants) et de l'ampleur que pouvait prendre la répression, nous avons décidé de fonctionner avec les avocats commis d'office, ce qui nous permettait de donner une consigne simple en cas de problème, tout en prévoyant de faire intervenir d'autres avocats en cas de suites sérieuse. Nous avons élaboré un dossier très complet que nous avons transmis le plus largement possible aux avocats strasbourgeois et aux groupes comme le GISTI. Nous avons en outre décidé de rencontrer tous les avocats commis d'office pendant la durée du camp, pour les prévenir de notre mode de fonctionnement et pour rencontrer au passage quelques avocats qui seraient disposés à travailler avec nous ensuite. Ces rencontres ont été très positives, nous avons effectivement trouvé à ces occasions quelques avocats qui sont intervenus et interviennent encore pour la défense des inculpé-es, et nous avons à chaque fois emmené avec nous des participant-es au camp qui n'était pas dans l'équipe juridique pour contrer la spécialisation galopante qui nous guettait

On peut dire que notre travail s'est bien imbriqué dans la préparation générale du campement et nous avons eu des échanges très efficaces avec les autres commissions (en particulier sur les question techniques, avec le groupe des médias libres qui ont pris en compte nos remarques pourtant très critiques sur le rapport aux images durant les manifestations et les actions, et avec l'équipe médicale ce qui a permis de rédiger un petit texte en commun de conseils pratiques aux manifestants). Nous avons par ailleurs réussi à poser un débat qui nous tenait à c?ur sur la non judiciarisation des problèmes interne au campement (voir Fonctionnement de l'équipe juridique) et, même si ce point aurait gagné à être discuté de façon plus approfondie, nous avons obtenu un accord général de l'équipe de préparation du camp. En revanche ceux d'entre nous qui étaient là avant le campement ont dû rester bloqués derrières les ordinateurs et ont eu du mal à participer au reste de la préparation, ce qui est dû au fait que nous étions déjà trop peu nombreux pour les objectifs qu'on s'était donné. Pendant le campement

On peut dire globalement que l'équipe juridique a réussi à fonctionner en répondant aux principaux objectifs qu'elle s'était donnés, mais avec un nombre insuffisant de personnes, sans parvenir à s'élargir suffisamment. Quelques personnes nous ont rejoint sur le campement et l'il-legalteam à l'heure actuelle est largement composée de ceux qui nous ont rejoint. Nous avons réussi à établir un accord suffisant pour travailler efficacement ensemble. Deux problèmes cependant: le manque de non francophones et le fait que, toujours pris dans le même cercle vicieux encore plus fort puisque nous étions pris dans des contraintes d'efficacité immédiate, nous n'avons pas laissé assez de place pour que pus de personnes s'investissent à nos côtés (nous avons même hélas découragé involontairement des bonnes volontés, faute de transmission suffisante du minimum de savoir juridique nécessaire). En gros, le travail de l'équipe juridique, pris dans la gestion de l'urgence à partir des premières interpellations massives, n'a pas pu être assez serein.

Les ateliers d'échange de savoir pour compléter l'usage des guides ont été positifs mais pas assez nombreux et auraient nécessité un relais qui n'a pas souvent eu lieu (quelques groupes ont envoyé une ou deux personnes y assister qui ont ensuite retransmis les informations à l'ensemble de leur groupe, fonctionnement qui s'avère très efficace mais ne s'est pas généralisé). En revanche le projet d'organiser des

discussions générales sur le rapport au droit et à la répression sur l'unification européenne, sur le mandat d'arrêt n'a pas véritablement abouti, faute de temps et de disponibilité ; du matériel de réflexion et d'information a cependant été réuni sur ces questions, il est toujours disponible et la liste il-legal pourrait gagner à être aussi un lieu de débat général sur ces problématiques.

L'objectif de trouver rapidement les infos sur les personnes interpellées et de réagir rapidement a été bien rempli (même lors de la manifestation du 24, et pour la comparution immédiate d'Ahmed où nous avons réussi en deux jours à réussir le maximum de pièces nécessaires à sa défense et à amener un avocat). En revanche, et c'est un problème de taille, ce travail n'avait de sens pour nous, outre une défense strictement juridique optimale des inculpés, que pour permettre à l'ensemble du campement de répondre collectivement intelligemment et efficacement à la répression, afin de construire un rapport de force suffisant pour limiter les suites juridiques. La réponse politique était donc l'affaire de l'ensemble du campement et on peut dire que le campement n'a pas su réagir efficacement, sauf lors des premières arrestations où d'ailleurs, dès qu'une manif est partie en direction du commissariat, les personnes ont été libérées sans suites. Ensuite la peur a paralysé toutes les discussions, ce qui a eu deux ef-fets pervers:

- nous empêcher de tirer profit du rapport de force réel qu'on pouvait avoir (l'exemple le plus frappant est celui de l'exode où tout le monde s'est satisfait comme d'une victoire de récupérer les deux interpellés à la fin de leur garde-à-vue et avec une date de procès. et que nous avons trouvé ça suffisant pour décider de partir alors qu'aucune force de police n'était déployée pour nous y contraindre.)

- l'équipe juridique s'est retrouvée malgré elle dans une position d'autorité, l'ensemble des participant-es au campement attendant d'elle qu'elle détermine la conduite à suivre, ce qui n'était absolument pas son rôle et qu'elle a à de nombreuses reprises refusé de faire sans pour autant que le camp trouve une façon de prendre en main ce problème. Au vu de l'incapacité réelle à réagir collectivement dans l'urgence, nous avons essayé d'œengager des discussions au sein des réunions de barrios sur la réaction possible à la répression, qui n'ont jamais abouti à des conclusions pouvant être mises en pratique. Autre point négatif: la commission médias bourgeois avec laquelle nous avions besoin d'être coordonnés pour élaborer et envoyer rapidement des communiqués de presse au fil des arrestations. Nous avons fini par faire ce travail nous mêmes ce qui nous a pris beaucoup de temps et qui a contribué à renforcer cette position d'autorité dont nous ne voulions absolument pas. L'équipe juridique s'est parfois transformée en agence de presse, avec coups de fils à répétitions de journalistes alors que nous avions bien autre chose à faire, signe du non fonctionnement de la commission médias.

En revanche nous voulons souligner que les médias libres ont été tout à fait disponibles pour discuter des problèmes posés par la diffusion d'informations sur les interpellé-es et les circonstances de leur interpellation, qu'ils se sont réuni pour en discuter et ont proposé un texte établissement quelques règles minimales de fonctionnement. C'est à notre connaissance la première fois que cette question du rapport aux images et à la circulation des infos se pose de façon assez sereine pour que les choses progressent.

Après le campement

L'équipe juridique a pu continuer à fonctionner avec ceux qui avaient préparé le campement et ceux qui l'avaient rejoints ensuite (beaucoup ont passé une grande partie de leur mois d'août sur place). Des participant-es au campement sont restés un peu plus longtemps à Strasbourg pour aider à la mise en place des suites et pour faire face aux urgences immédiate (il a été ainsi possible de réagir très vite à la mise en isolement d'Ahmed et au refus de parler en organisant une action ballons au dessus des murs de la prison quelques jours après la fin du campement). D'autre part, de nombreux strasbourgeois-es qui n'avaient pas participé à l'équipe juridique pendant le campement se sont investi-es dans la constitution d'un groupe de soutien aux inculpé-es sur Strasbourg. Un texte a été immédiatement élaboré pour que le fonctionnement collectif s'établisse sur des bases claires (voir Comment continuer en annexe). Les divers guides élaborés pour le campement sont toujours disponibles sur le site Noborder et peuvent être modifiés et complété pour servir à qui veut en d'autres occasion. Un collectif de sans papiers à Paris est par exemple en train de tra-

duire le guide spécial sans-papiers en chinois

Le seul mode de fonctionnement collectif que nous avons trouvé est celui de la liste internet il-legalteam@lalune.org, ce qui n'est pas sans soulever de nombreuses difficultés: incompréhension diverses, fonctionnement franco-français sur la liste, embouteillages de messages sur des problèmes de fonctionnement qui empêchent toute réflexion à long terme. Le principe d'autonomie des collectifs de soutien dans le respect des trois principes simples nécessaires au fonctionnement collectif (cf. Comment continuer) s'est révélé relativement efficace même s'il a suscité diverses incompréhensions, sans doute faute de prendre le temps de se renseigner sur le mode d'organisation décidé collectivement. Personne n'a d'ailleurs proposé d'autres solutions. Il nous appartient tous de contribuer à ce que cette liste fonctionne de manière satisfaisante et intègre activement des non-francophones (il faudra à l'avenir faire plus d'efforts en matière de traductions). La solidarité financière a permis de faire face aux diverses dépenses jusqu'à présent sans utiliser l'argent du campement, et de diffuser largement l'information sur les suites juridiques (des chèques de soutien, majoritairement individuels, arrivent de partout en France, des contributions collectives ont été envoyées d'Angleterre et d'Allemagne, un envoi de Grèce est en train de s'organiser).

Evaluation des trois principes posés pour le fonctionnement collectif
Rappel de ces principes que tout collectif de soutien doit accepter pour travailler avec l'équipe juridique
NoBorder:

- mise en commun de l'argent récolté pour tous les inculpés

- pas de contradiction entre les lignes de défense

- pas de dissociation avec les actions et l'organisation du campement: Ces trois principes semblent efficaces puisqu'ils ont, par exemple, permis de fonctionner de façon satisfaisante avec le collectif parisien des amis d'Ahmed qui réunissait des proches du Mouvement Spontané qui n'avaient pas participé au campement et avec lesquels il n'y avait pas forcément d'unité politique. Mobilisés au départ uniquement pour le soutien à Ahmed, ils ont accepté de soutenir, y compris financièrement, l'ensemble des inculpés du campement. Nous souhaitons donc maintenir fermement ces principes de fonctionnement qui permettent l'autonomie des collectifs de soutien avec un minimum de cohérence générale. En revanche nous avons été amené à mettre entre parenthèse temporairement notre position sur le troisième de ces principes et à continuer à soutenir un des inculpés, Ahmed, alors qu'il a à de nombreuses reprises, aussi bien au tribunal qu'à la presse, exprimé une dissociation réelle vis-à-vis de certains modes d'actions du campement, allant jusqu'à déplorer, lors de l'audience d'appel, que la personne qui aurait commis l'acte dont il dit être injustement accusé ne soit pas inquiétée. La légèreté dont nous avons pu avoir l'air de faire preuve face à ces déclarations extrêmement graves (elles sont évidemment dommageables pour les autres inculpés du campement, considérés dès lors comme "les méchants" face à Ahmed le gentil accusé par erreur) s'explique par le fait qu'Ahmed était incarcéré, en isolement, que nous n'avons pu avoir aucun parler avec lui (seule sa famille a pu le voir) et n'avons donc pas pu lui laisser le choix d'être soutenu ou non par l'équipe juridique et d'adapter ses déclarations au fonctionnement collectif s'il choisissait d'en bénéficier (ce qui ne changeait absolument pas sa ligne de défense puisqu'il est tout à fait possible de démontrer son innocence sans se dissocier et réclamer la condamnation d'autres participant-es). Nous avons donc décidé que vu la gravité de sa situation, la solidarité primait. Nous tenons, en revanche, maintenant qu'il est sorti de prison, à prendre publiquement nos distances vis-à-vis de telles déclarations et ne voyons pas comment continuer à être solidaire avec lui, alors même qu'il se dissocie des autres inculpés. Les procès d'Ahmed ont soulevé un point important que nous n'avions pas débattu auparavant: la nature des procès à envisager. En effet, nous sommes entrés en conflit avec l'avocat sur le type de défense. Il nous semblait évident (surtout pour l'affaire d'Ahmed qui a été clairement l'objet d'un traitement particulier de la part du parquet et de l'administration pénitentiaire) d'opter pour un procès offensif: c'est-à-dire faire le maximum de bruit autour du procès, ramener la maximum de témoins à la barre, bref de créer un rapport de forces conséquent. La ligne choisie par l'avocat a été au contraire un procès de "défense passive": arrangement avec le juge, on reste discret (allant jusqu'à nous cacher des pièces du dossier pour ne pas avoir à les soulever). En désaccord profond avec cette option, nous n'avons pas cependant été en mesure d'y changer quoique ce soit car

nous nous en sommes rendu compte beaucoup trop tard. Cette erreur est principalement dûe à un manque d'expérience et à un problème de communication avec le collectif de Strasbourg. Elle confirme notre opinion générale sur le rôle des avocats: ce sont des conseillers, en aucun cas on ne doit leur laisser le champ libre sur la tactique générale. Forts de cette première expérience, nous ne laisserons plus ce genre d'épisode se reproduire.

Evaluation de la mobilisation et suggestion de débats
Une mobilisation internationale conséquente a eu lieu pour le procès d'Ahmed fin août avec une coordination relativement efficace des diverses initiatives (communiqué envoyé le soir même avec mentionnant presque la totalité des initiatives). Le procès en appel d'Ahmed le 8 octobre a fait l'objet de beaucoup moins de réactions, sans doute aussi parce que l'appel à actions décentralisé n'a pas été largement communiqué et que l'initiative n'a pas fait l'objet d'une préparation suffisamment suivie. Nous lançons dès maintenant un appel à idées et à débats pour l'organisation de la réaction face aux procès de février et de mars (février pour tous les autres inculpés du campement, mars pour les 3 personnes arrêtées devant l'occupation du ministère de la justice pour obtenir un parloir pour Ahmed et sa sortie d'isolement): présence massive sur place? pour faire quoi? actions décentralisées coordonnées? c'est à l'ensemble de ceux qui sont solidaires des inculpés de réfléchir à des propositions. Nous rappelons aussi que l'effort financier en doit pas faiblir ! et que le meilleur moyen de ne pas se noyer dans la réaction à la répression reste que les initiatives de soutien soient l'occasion de diffuser largement le contenu politique du campement. Il nous semble par ailleurs que l'ampleur de la répression qu'a subi le campement est liée au contexte sécuritaire français et européen et que la mobilisation pour les inculpés peut être l'occasion de s'organiser contre l'ensemble des dispositifs sécuritaires et le contrôle social (par exemple la LSQ et la LSI en France) comme le propose par exemple le réseau Halte à la Répression principalement animé par un groupe de Saint Etienne.

Voir le texte Campement NoBorder: les suites pour un bilan complet des suites juridiques à ce jour.

Il-legalteam in exile.



**du 22 au 28 février 2003**

**NoBorder**

, pendant les procès du campement

22<sup>nd</sup> to 28<sup>th</sup> February 2003, during NoBorder Camp trials

**semaine internationale d'actions  
an international week of action**

Between 27<sup>th</sup> and 28<sup>th</sup> February, 6 people charged during the Camp will be tried in Strasbourg. The NoBorder Camp, in which more than 2000 people participated in Strasbourg in July 2002, was intended as an attack against measures intended to control us all those with and those without documentation. Its call was "No Border, No Nation, No Social Control". Many different forms of action, demonstration, debate, self-organization and self-management involving all aspects of everyday life took place during the camp.

International solidarity is required to combat the repression the camp faced. By dragging our comrades through the courts, the State is inviting us to make ourselves heard once again. We should make ourselves heard in Strasbourg and elsewhere on the very same issues which made us join the camp at the first place.

**This invitation deserves a response**

On the occasion of this week-long court procedure, therefore, a week of action and concrete struggle against social control is called. We should affirm, once again, our determination to fight measures of social control currently being introduced and focus on the issues raised during the camp.

Pour faire face à cette répression, la solidarité doit s'organiser au niveau international. En tirant des camarades devant ses tribunaux, l'Etat nous invite à nous manifester à nouveau, à Strasbourg et partout ailleurs, sur les questions qui nous avaient amenés au campement:

**Soyons à la hauteur de l'invitation...**

A l'occasion de cette « semaine de procès », nous appelons à une semaine d'actions et de lutte concrète contre le contrôle social. Ce sera un moment pour réaffirmer, autour des thématiques mises en avant lors du campement, notre volonté offensive de mettre en échec ces dispositifs.

SYSTEME D'INFORMATION SCHENGEN INSTRUMENT DE

**CONTRÔLE ET DE REPRESSION**

NI FRONTIERES NI NATIONS NI CONTRÔLE SOCIAL . ACTION . INFORMATION . DEBATS ...

**CAMPEMENT CONTRE LE SIS A STRASBOURG DU 19 AU 28 JUILLET 2002**

[WWW.NO BORDER.ORG](http://WWW.NO BORDER.ORG)

**contre le contrôle social  
against social control**

Relaxe pour tous les inculpés ★ Liberté de circulation et d'installation ★ Des papiers pour tous ou plus de papiers du tout  
End to all charges ★ Freedom of movement and of residence ★ Documents for every-one or no documents at all

transmissions de récits d'action, de communiqués de soutien, suggestions et demandes d'infos : il-legalteam@lalune.org ★ il-legalteam, 21<sup>er</sup>, rue Voltaire, 75011 Paris  
accounts of action, communiqués in support, proposals and requests for information